



COUPE DE FRANCE DES DÉPARTEMENTS

Sauvetage sportif



1er juin

Plage du parc

Hossegor

2 juin

Piscine municipale

**Saint Paul
les Dax**



OCEANPERF

24FLUENCE

L'Atelier qui fait bonne impression.



Le département des Landes fait partie de la région Nouvelle-Aquitaine. Il est limitrophe des départements de la Gironde, du Lot-et-Garonne, du Gers et des Pyrénées-Atlantiques, et est baigné par l'océan Atlantique le long d'une côte sableuse de 106 km bordée de hautes dunes, La côte d'Argent.

Pour vous accueillir nous avons fait le choix d'organiser les épreuves de côtier au lac d'Hossegor et eau plate à la piscine municipale de Saint Paul Les Dax.



LOCALISATION



SAMEDI 1^{ER} JUIN : CÔTIER

Comité de course et jury : 11h00

Accueil des délégations : 11h30

Début de compétition : 13h00

DIMANCHE 2 JUIN : EAU PLATE

Comité de course et jury - Ouverture des portes : 8h00

Début des épreuves : 9h00

Podiums & Remise des récompenses : 14h00



PROGRAMME



CÔTIER - PLAGE DU PARC



Place du Commandant Lauwick
40150 Soorts- Hossegor

Possibilité de garer les remorques
à proximité de la plage

EAU PLATE - PISCINE MUNICIPALE



71 All. de Christus, 40990
Saint-Paul-lès-Dax

Parking voiture à proximité



SITES & ACCES



- **ÉQUIPES :**

Les équipes engagées représentent les Comités Départementaux FFSS : 1 équipe par catégorie et sexe maximum.

Tous les relais sont courus en équipe de 4 compétiteurs. Une équipe doit être constituée de 4 compétiteurs et peut comporter jusqu'à 5 membres. Seule la catégorie AVENIR est mixte. Le sur classement d'athlète est impossible.

- **ÉQUIPEMENT :**

Port du lycras et bonnet côtier ainsi que du bonnet silicone aux couleurs de leur équipe et à l'identique pour tous les membres. L'utilisation des palmes en fibres non moulées est autorisée uniquement pour la catégorie MINIME. Pour le bon déroulement de la compétition chaque équipe doit disposer du matériel nécessaire aux épreuves (nipper-surf ski et casque).

- **OFFICIELS :**

2 par délégation participante. Leur engagement sur le site fédéral est obligatoire. Le Référent National de la Coupe de France des Départements est chargé de la constitution du Jury.

- **CAPITAINE DE LA DÉLÉGATION :**

Déclarée, il est le seul interlocuteur durant tout le déroulé de l'évènement. Il est responsable des membres de(s) l'équipe(s) à sa charge, du respect des codes de bonne conduite et des procédures de marshaling.

- **RESPECT DES SITES ET DES BALISAGES :**

Seuls les officiels en poste et les athlètes en course ont accès au site de compétition. Le public est accepté dans le respect des jauges inscrites à l'utilisation des installations mises à disposition pour l'évènement (cf. FMI piscine).

- **DROIT À L'IMAGE :**

Par leur engagement sur l'évènement, les compétiteurs et les participants autorisent la presse et les organisateurs à exploiter les images réalisées.

- **RÉCOMPENSES :**

A chacun des membres des trois premières équipes par catégorie et sexe au général et au cumul des points des épreuves Côtier et Eau plate.

- **CLASSEMENT DES DÉLÉGATIONS AU GÉNÉRAL DES POINTS OBTENUS PAR LEURS ÉQUIPES :**

→ Points attribués en cas de disqualification à l'épreuve mais pas en cas de forfait.



REGLEMENT



Chaque relayeur effectue successivement le parcours désigné et dans l'ordre désigné du relais concerné.

Le passage du relais s'effectue dans la zone désignée par transmission du bâton pour l'épreuve du relais sprint et en tapant une partie du corps du relayeur au départ pour les 3 autres relais.

- **SPRINT :**

4 X 70M : AVENIR-POUSSIN-BENJAMIN-MINIME

- **NAGE :**

4 X 100M : AVENIR - POUSSIN

4 X 300M : BENJAMIN - MINIME

- **PLANCHE :**

4 X 300M : AVENIR - POUSSIN

4 X 400M : BENJAMIN - MINIME

- **COMBINÉ :**

600 M : COURSE-NAGE-PLANCHE-COURSE : AVENIR - POUSSIN - BENJAMIN

1000 M : COURSE-NAGE-PLANCHE-SURFSKI : MINIME



EPREUVES - CÔTIER



Chaque relayeur effectue successivement le parcours désigné et dans l'ordre désigné du relais concerné.

○ 4 x25 OBSTACLE : avenir-poussin-benjamin-minime

○ 4 x 25 MANNEQUIN :

FLOTTANT : AVENIR

SEMI FLOTTANT : POUSSIN

PLEIN : BENJAMIN-MINIME

○ 4 x 25 BOUÉE TUBE :

1ER RELAYEUR : 25M NL

2ÈME RELAYEUR : 25 M AVEC PALMES

3ÈME RELAYEUR : 25M NL AVEC LA BOUÉE TUBE QU'IL TRANSMET AU 4ÈME RELAYEUR

4ÈME RELAYEUR : 25 M AVEC PALMES ÉQUIPÉ DE LA BOUÉE TUBE TRANSMISE *

* LE 3ÈME RELAYEUR N'EST PAS TRACTÉ PAR LE 4ÈME : AVENIR-POUSSIN

* LE 3ÈME RELAYEUR EST TRACTÉ PAR LE 4ÈME : BENJAMIN-MINIME

○ 4 x 25 SAUVETAGE EN PISCINE :

1ER RELAYEUR : 25M NL

2ÈME RELAYEUR : 25 M AVEC PALMES ET RÉCUPÉRATION DU MANNEQUIN IMMERGÉ QUI EST TRANSMIS AU 3ÈME

3ÈME RELAYEUR : 25M MANNEQUIN

4ÈME RELAYEUR : 25 M MANNEQUIN PALMES

* MANNEQUIN FLOTTANT ET OBJET LESTÉ * : AVENIR

* MANNEQUIN SEMI FLOTTANT ET OBJET LESTÉ * : POUSSIN

* MANNEQUIN PLEIN IMMERGÉ : BENJAMIN-MINIME

POUR LES CATÉGORIES AVENIR ET POUSSIN, LE MANNEQUIN IMMERGÉ EST REMPLACÉ PAR UN OBJET LESTÉ :

* OBJET LESTÉ : LE 2ÈME RELAYEUR DOIT REMONTER L'OBJET LESTÉ PLACÉ AU FOND DU BASSIN ;
LA SURFACE CASSÉE PAR L'OBJET VAUT DÉPART DU 3ÈME RELAYEUR.

LE 3ÈME RELAYEUR ATTEND EN POSITION DE DÉPART, MANNEQUIN (FLOTTANT OU SEMI FLOTTANT) TENU PAR UNE MAIN ET L'AUTRE MAIN EN CONTACT AVEC LE MUR.



ÉPREUVES – EAU PLATE



Cette Coupe de France est organisée par le CD40 avec le soutien de la FFSS.

Le règlement est celui de la FFSS en vigueur le jour de la compétition.

La gestion de la compétition est réalisée par le logiciel national.

Les épreuves sont aménagées selon le règlement général de la Coupe de France des Départements.

Tous les relais sont courus en équipe de 4 compétiteurs.

CATÉGORIES :

AVENIR : MIXTE

POUSSIN : DAMES ET MESSIEURS

BENJAMIN : DAMES ET MESSIEURS

MINIME : DAMES ET MESSIEURS

Date limite d'engagement sur le site de la FFSS le Mercredi 29 Mai

Tarif des engagements : 50€ par équipe

Règlement : virement bancaire (lien envoyé à la fin des engagements)

Réservation et règlement FACTURATION CD40



ENGAGEMENT



POUR VOS DÉLÉGATIONS NOUS VOUS CONSEILLONS :

Résidence de vacances les pastourelles à Capbreton
+33 (0)5 58 72 10 33 - lespastourelles40@orange.fr



Natureo Seignosse
05 58 43 30 30



LOGEMENT



Le repas des officiels sera pris en charge par l'organisation



REPAS



WHATSAPP DES COACHS :



RÉFÉRENT NATIONAL CDF DES CD :

annick.cailleteau@ffss.fr



CONTACT

